

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 09 avril 2021

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 1 ^{er} avril 2021, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 11	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN
<u>Votants :</u> 13	<u>Représentés :</u> Siméon LEFEBVRE (représenté par Camille LECAT), Muriel SAIZ (représentée par Loïc JEANJEAN), <u>Excusés :</u> <u>Absents :</u> Daniel MATHIEU, Adrien RICARD <u>Secrétaire de séance :</u> Céline MATHIEU

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2021**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2021 à l'unanimité.

➤ **Comptes de gestion 2020**

Les comptes de gestion fournis par la Trésorerie sont parfaitement conformes aux comptes administratifs présentés lors de la précédente séance du conseil municipal.

Il est donc proposé aux élus de voter ces comptes de gestion 2020 (budget principal, budget AEP et budget caisse des écoles).

Les élus votent à l'unanimité les comptes de gestion 2020 du budget principal, AEP et de la caisse des écoles.

➤ **Vote des budgets primitifs 2021 (commune, AEP et caisse des écoles)**

Les projets de budgets primitifs 2021 sont présentés aux élus par le Maire et Hervé PELLECUER, conseiller délégué aux finances.

Budget principal :

Concernant la section de fonctionnement, une augmentation des dépenses de prestations de service est attendue en 2021 (travaux mini pelle, prestation d'archivage des mairies par le Centre de Gestion...), ainsi qu'une augmentation des charges de personnel (basculer d'un agent du budget de la caisse des écoles sur le budget principal).

Néanmoins la commune devrait pouvoir dégager un excédent de fonctionnement d'environ 34 000 €.

Concernant la section d'investissement, il est à noter que si toutes les dépenses prévisionnelles d'investissement sont réalisées, la commune devra souscrire un emprunt de 155 000 €.

Les opérations d'investissement sont passées en revue : réalisation d'un studio relais au Géripon, acquisition de matériel numérique pour l'école, création d'un camping permanent de six places à Lézinier, programme de voirie, travaux d'isolation de l'école, changement des menuiseries de la maison communale Etienne Passebois, acquisition des biens sans maître par la commune, réalisation de murs en pierres sèches, acquisition du Moulin du Salson, aménagement de sécurité routière à l'Espinass...

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En recettes à la somme de : 918 911.87 Euros

En dépenses à la somme de : 918 911.87 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	113 630.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	175 500.00
014	Atténuations de produits	15 600.00
65	Autres charges de gestion courante	136 508.02
66	Charges financières	19 500.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
022	Dépenses imprévues	34 003.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 091.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		500 332.02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 309.02
73	Impôts et taxes	90 500.00
74	Dotations et participations	323 372.00
75	Autres produits de gestion courante	60 400.00
77	Produits exceptionnels	380.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 371.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		500 332.02

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 500.00
204	Subventions d'équipement versées	

21	Immobilisations corporelles	191 700.00
23	Immobilisations en cours	35 900.00
13	Subventions d'investissement	2 700.00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 500.00
041	Opérations patrimoniales	15 550.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	111 729.85
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		418 579.85

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	100 656.00
16	Emprunts et dettes assimilées	155 003.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 729.85
165	Dépôts et cautionnements reçus	550.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 091.00
041	Opérations patrimoniales	15 550.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		418 579.85

Budget caisse des écoles :

Le budget est en légère diminution par rapport à l'an dernier du fait de la bascule de la paye d'un agent sur le budget principal. L'école continue à offrir de nombreux services : garderie le soir et le matin, cantine bio labellisée Nature & Progrès...

Il est précisé que les opérations d'investissement relatives à l'école sont intégrées dans le budget principal et non dans le budget caisse des écoles, ce qui permet à la commune de récupérer la TVA sur ces dépenses d'équipement.

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En recettes à la somme de : 78 441.75 Euros
En dépenses à la somme de : 78 441.75 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 490.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	51 350.00
65	Autres charges de gestion courante	600.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		78 440.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	15 000.00
74	Dotations et participations	57 632.02
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 807.98
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		78 440.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	1.75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1.75

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1.75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1.75

Budget AEP :

Les opérations d'investissement sont évoquées : opération d'investissement de régularisation des captages AEP de St Frézal de Ventalon, opération génie civil AEP (installation d'un filtre UV), opération génie civil assainissement (étude concernant l'assainissement collectif de l'Espinassas et de Lézinière).

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

En recettes à la somme de : 105 946.29 Euros

En dépenses à la somme de : 105 946.29 Euros

selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 200.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 609.02
014	Atténuations de produits	2 700.00
66	Charges financières	2 200.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 368.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		38 577.02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	33 150.00
75	Autres produits de gestion courante	600.00
77	Produits exceptionnels	200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 884.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 743.02
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		38 577.02

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	22 885.27
21	Immobilisations corporelles	38 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 884.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		67 369.27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	4 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 368.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	50 001.27
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		67 369.27

Les élus votent à l'unanimité les budgets primitifs 2021 du budget principal, du budget caisse des écoles et du budget AEP.

Arrivée de Siméon LEFBVRE à 18h40.

➤ **Taux d'imposition 2021**

Les élus sont invités à voter les taux d'imposition 2021. Le maintien des ressources au niveau de 2020 implique une augmentation des taux 2020, compte tenu des dernières réformes fiscales : du fait de la suppression en cours de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la commune va percevoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe foncière sur les propriétés bâties sera donc calculée en 2021 sur la base du taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020.

Pour information, la commune pourra voter à nouveau sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2023.

Les élus votent à l'unanimité les taux d'imposition suivants pour 2021 :

Taxe foncière bâti : 36,80

Taxe foncière non bâti : 226,15

➤ **Programme de voirie 2021**

Martin WATERKEYN présente les devis réalisés par Lozère Ingénierie et propose les travaux à réaliser en 2021 : Cessenades, le Temple, l'Ayrolle, Penens Haut, Les Espérelles.

Des devis complémentaires ont été réalisés mais un choix s'impose d'un point de vue budgétaire. Les travaux les plus urgents ont été retenus après visite de chaque chantier avec Lozère Ingénierie. Il n'y a aura donc pas de réfection de voirie pour cette année, la priorité étant donnée à la réfection des murs de soutènement.

Le montant total du programme de voirie 2021 proposé est de 32 869, 50 € HT.

Cela représente 13 % du budget d'investissement de la commune.

Les élus votent à l'unanimité pour le programme de voirie 2021 proposé.

Martin WATERKEYN présente également les travaux réalisés par l'ASA DFCI pour la commune en présentant des photos (entretiens de hameaux et de captages).

➤ **Amendes de police 2021**

Martin WATERKEYN présente le sujet : le produit des amendes de police 2021 pourrait permettre la remise en état de parkings au Temple de St Frézal et à l'Ayrolle, ainsi que la mise en place de la signalisation PMR au Géripon. Le coût total prévisionnel de ces travaux est de 11 120 € HT, d'après le devis fourni par Lozère Ingénierie.

Les élus votent à l'unanimité pour le projet de travaux dans le cadre des amendes de police 2021 proposé.

➤ **Programme d'investissement 2021 Forêt communale de Ventalon en Cévennes**

L'ONF a fait parvenir à la commune le programme de travaux d'investissement 2021 pour la forêt communale. Les élus sont invités à valider ce programme : 1660 € HT (réalisation de panneau sur mesure en douglas, pose de mobilier bois et de signalétique). Le coût de ces travaux paraît très élevé à de nombreux élus.

Les avis étant très partagés, le Maire propose de reporter ce vote et d'obtenir plus d'informations : photos de la signalétique, emplacement, subventions envisageables...

Ce sujet sera donc mis au vote lors d'une prochaine séance.

➤ **Convention « document unique, prévention, formation, inspection » avec le Centre de Gestion de la Lozère**

Le Document Unique de Prévention des Risques est une obligation légale pour l'employeur. C'est un outil de prévention des risques professionnels nécessaire pour une bonne gestion des ressources humaines de la commune. Le Maire souhaite conventionner avec le Centre de Gestion de Lozère, acteur incontournable de ces problématiques sur notre territoire afin d'avoir une réelle expertise dans la prévention des risques professionnels. Le coût de la prestation s'élève à environ 900 € par an.

Les élus votent à l'unanimité pour conventionner avec le Centre de Gestion de la Lozère à ce sujet.

➤ **Convention de mise à disposition de la grande salle de la mairie de Lézinié à l'association « Lézards locos »**

Il est proposé de mettre à disposition de la nouvelle association « Lézards locos » la grande salle de la mairie de Léziniér. Un projet de convention a été rédigé. Il est soumis aux élus pour vote.

L'objet statutaire de l'association, selon ses statuts, est de « créer du lien entre les habitants de la commune et des environs au sein d'un espace convivial commun, se rencontrer autour d'ateliers, d'échanges, de conférences et de diverses activités et événements, partager les savoirs et les connaissances ».

La commune décide de soutenir cette association dans la poursuite de ses objectifs en mettant à sa disposition la grande salle de la mairie annexe de Léziniér. Cette convention est conclue à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an renouvelable, car il s'agit d'une mise à disposition du domaine public.

L'association s'engage notamment à :

- tenir bénévolement un point lecture ouvert à tous, en lien avec la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère,
- mettre ponctuellement les locaux à disposition des personnes physiques ou morales qui en font la demande pour des manifestations, des activités ou l'accès à un point numérique.

La commune continuera à disposer de la salle à sa libre convenance pour l'organisation de réunions municipales, mariages, baptêmes républicains, élections, etc.

Les élus votent à l'unanimité pour ce conventionnement, sachant que Camille LECAT, Olivier CHARTON et César VERDIER se retirent du vote pour raisons personnelles.

➤ **Convention d'exploitation de la châtaigneraie de l'Espinass avec le Pré des Maresques**

César VERDIER, dans le cadre de son projet d'installation au Cros de St Frézal, a entamé des démarches pour devenir agriculteurs à titre principal. Il est donc nécessaire que César VERDIER soit le bénéficiaire en son nom propre de la convention d'exploitation de la châtaigneraie de l'Espinass qui liait auparavant la commune au collectif du Pré des Maresques. Il est donc proposé que la convention initiale soit résiliée et qu'une nouvelle convention soit signée entre la commune et César pour l'exploitation de la châtaigneraie de l'Espinass.

Les élus votent pour à l'unanimité, sachant que César VERDIER ne prend pas part au vote.

Il est précisé que les élus soutiennent activement le projet d'installation de César VERDIER au Cros de St Frézal ce qui permettra de revitaliser ce hameau.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal. Pierre-Emmanuel DAUTRY a signé le renouvellement de la ligne de trésorerie de la commune auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour l'année 2021. Le taux est plus intéressant que l'an dernier.

➤ **Questions diverses**

- **Déclassement du collège du Collet de Dèze**

Pierre-Emmanuel DAUTRY expose les suites de la délibération prise par la commune contre le déclassement du collège du Collet de Dèze. Le Député s'est saisi de l'affaire et a contacté la Rectrice et le Directeur académique des services de l'Education nationale de la Lozère qui lui ont envoyé des courriers pour expliquer ce déclassement.

- **Conseil d'école**

Emilie THISSE relate le conseil d'école ayant eu lieu le 6 avril 2021. La problématique du non-remplacement du Directeur lors de ses journées de décharge syndicale est évoquée. Le Maire tâchera de communiquer sur ce sujet avec les services de l'Education Nationale. Il n'est légalement pas possible pour la commune de se substituer aux services de l'Education Nationale.

Par ailleurs une réflexion est en cours concernant la création d'une école neuve sur la commune de Ventalon en Cévennes.

- Enquête publique de régularisation des captages AEP de St Fréal

Camille LECAT évoque l'enquête publique de régularisation des captages AEP de St Fréal. L'avis favorable du commissaire enquêteur a été reçu. L'ARS va très certainement déclarer les captages d'utilité publique après avis du Comité Départemental Environnement Recherche Santé (CODERST) qui doit avoir lieu prochainement.

Une réunion doit avoir lieu avec les usagers du captage de Peyrebrune et le Département de la Lozère concernant la régularisation des captages.

- Sentiers de randonnée

Camille LECAT expose les travaux de mise en réseau des sentiers qui sont programmés sur le Mont Lozère et Ventalon en Cévennes qui y est rattachée "touristiquement" (travaux de balisage, fléchage qui commencent sur Vialas, Pont de Montvert, et Ventalon ce printemps).

- Hôtel des Cévennes

Siméon LEFEBVRE évoque l'occupation illégale de l'Hôtel des Cévennes. Il regrette que certains élus défendent uniquement la problématique légitime de la propriété privée sans évoquer le sort de ces personnes en recherche de logement et occupant un hôtel désaffecté depuis de nombreuses années. Le climat haineux et violent régnant lors des manifestations est très préoccupant.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 15.